

PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 7 février 2023, il sera procédé, sur le territoire des communes d'Orange et de Piolenc, à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation relevant des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement, présentée par le Conseil départemental de Vaucluse préalablement à l'aménagement de deux sections de déviation de la route nationale 7 (RN7) sur le territoire de la commune d'Orange.

Cette enquête publique se déroulera pendant trente-et-un jours consécutifs, du mercredi 1^{er} mars 2023 à 9h00 au vendredi 31 mars 2023 à 12h00.

Le projet a pour but la réalisation sur le territoire d'Orange des sections 1 et 2 de la déviation de la RN7 à l'Est de la commune ; il s'agit d'une première tranche de réalisation de cette déviation. La section 1 à 2x2 voies s'étend sur une longueur d'environ 1,2 km entre le giratoire existant de la RN7 au Coudoulet jusqu'à un giratoire à créer au droit de l'avenue des Crémades. Elle comporte notamment la réalisation d'un ouvrage de franchissement de la route de Jonquières. La section 2 en voies bidirectionnelle d'une longueur d'environ 1,9 km fait le lien entre le giratoire des Crémades précité et celui à aménager en jonction avec la route départementale 975 (dite route de Camaret). Elle comprend en particulier la construction d'un nouveau pont de franchissement de la voie ferrée et d'un ouvrage de rétablissement du chemin communal de Nogaret. Le projet s'accompagne également de voies de rétablissements, de contre-allées, d'aménagements dédiés à la prise en compte des enjeux environnementaux et d'équipements propres à l'entretien et l'exploitation des voies.

Des informations relatives à l'aménagement peuvent être demandées auprès du responsable de projet : Mme la Présidente du Conseil départemental de Vaucluse - Pôle Aménagement - Direction de l'Aménagement Routier - Service Études - Hôtel du Département - 84909 AVIGNON Cedex 9

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande et, à ses frais, auprès de la Préfète de Vaucluse (Direction Départementale des Territoires – Service Eau et Environnement - Cité Administrative- 84905 AVIGNON Cedex 09).

Monsieur Jean-Paul RAVIER, ingénieur agronome, est désigné commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale mentionnés à l'article L122-1 du code de l'environnement ; ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairies d'Orange (Services Techniques 32 rue Henri Noguères 84100 ORANGE) et de Piolenc (Hôtel de Ville – 6 rue Jean Moulin 84420 PIOLENC) afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public tels que précisés dans le tableau ci-après :

Lieux d'enquête	Adresses	Jours et heures d'ouverture
Mairie d'Orange (siège de l'enquête)	Service Techniques 32 rue Henri Noguères 84100 ORANGE	Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; le vendredi de 8h00 à 12h00

Mairie de Piolenc	Hôtel de Ville 6 rue Jean Moulin 84420 PIOLENC	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
-------------------	--	--

Le dossier sera en également consultable sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>) à la Rubrique Enquêtes publiques en cours, ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public aux services techniques d'Orange à l'adresse susvisée.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet dans chaque mairie ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête (Mairie d'Orange, Services Techniques 32 rue Henri Noguères 84100 ORANGE).

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr. Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou électronique au commissaire enquêteur seront consultables au siège de l'enquête et sur le site internet de la Préfecture cité plus haut.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie d'**Orange**, à l'adresse susvisée, aux dates et heures ci-après :

- le mercredi 1er mars 2023 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 16 mars 2023 de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 23 mars 2023 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 31 mars de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de **Piolenc**, à l'adresse susvisée,

- le mardi 7 mars 2023 de 14h00 à 17h00.

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés, pendant le délai d'un an, en mairies d'Orange et de Piolenc, à la préfecture de Vaucluse (Direction Départementale des Territoires – Service Eau et Environnement - Cité Administrative - 84905 AVIGNON Cedex 09) ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>).

Sous réserve des résultats de l'enquête, la Préfète de Vaucluse - autorité compétente au sens de la réglementation environnementale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques - pourra délivrer l'arrêté poursuivi par la demande d'autorisation, l'assortir de prescriptions, ou d'un refus.